



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical
du 22 mars 2012*

**Réunion du Comité Syndical
du 22 mars 2012**



Le Comité Syndical s'est réuni le 22 mars 2012 au Cap Hornu** Hôtel & Restaurant, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Gérald MAISSE

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Céline POIRET FLOREK
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Corinne VASSALI

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Marc VOLANT
- Madame Marthe SUEUR



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 22 mars 2012*

1 – Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 23 février 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 23 février 2012.

2 - Dématérialisation des Procédures de Marchés Publics - Hébergement et maintenance

En application de l'article 56 du Code des Marchés Publics :

- l'acheteur doit publier l'avis de publicité et les documents de consultation sur son profil d'acheteur,
 - le profil d'acheteur doit permettre la remise électronique des candidatures et des offres,
 - pour les achats de fournitures de matériels informatiques et de services informatiques de plus de 90 000 € HT, les soumissionnaires doivent transmettre leur pli via le profil d'acheteur,
 - depuis le 1^{er} janvier 2012, le pouvoir adjudicateur doit accepter de recevoir toutes les candidatures et les offres qui lui sont transmises par voies électroniques pour tous les achats d'un montant supérieur à 90 000 € HT.
- L'estimation du nombre annuel de procédures formalisées est la suivante : 5.
 - L'estimation du nombre annuel de procédures adaptées (supérieures à 90 000 € HT) est la suivante : 20.
 - L'estimation du nombre annuel de procédures adaptées (comprises entre 15 000 € HT et 90 000 € HT) est la suivante : 70.

Un marché portant sur l'abonnement à une plateforme de dématérialisation a été conclu en mars 2009 avec la société APCFC (achatpublic.com) et arrive prochainement à expiration.

L'abonnement annuel s'élève à 1 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le marché relatif à la dématérialisation des procédures de marchés publics Hébergement et Maintenance, et a autorisé le Président à le signer ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

3 - Marché de vérification, maintenance et fourniture des systèmes de sécurité et de lutte contre l'incendie (matériels et dispositifs d'alerte et d'extinction) pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

Rapport reporté

4 – Marché de travaux sur l’Aire Autoroutière de la Baie de Somme - Autorisation de signature anticipée

Une consultation a été lancée le 15 mars 2012 pour des travaux d’aménagement mobilier, d’éclairage, de communication par des outils multimédias et d’adaptation du rez-de-chaussée du belvédère de l’Aire Autoroutière de la Baie de Somme, en vue de la projection du film Opération Grand Site.

Cette consultation fait suite à la mission de maîtrise d’œuvre menée depuis le 21 juillet 2011 par le cabinet OZAS sis à Amiens.

Il s’agit d’un marché passé en procédure adaptée, décomposé en 4 lots, avec un montant prévisionnel d’environ 125 500 € HT.

Afin de ne pas retarder le démarrage des travaux et de permettre leur réalisation avant le début de la saison, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l’unanimité, d’autoriser le Président à signer le marché relatif aux travaux sur l’Aire Autoroutière de la Baie de Somme, ainsi que tous les actes d’exécution s’y rapportant.

5 - Acquisition de véhicules automobiles pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme - Lot 4 : véhicules utilitaires type L1/H1 Tolé - Avenant n° 1

Le lot 4 : « *véhicules utilitaires type L1/H1 Tolé* », modèle JUMPY Fourgon a été attribué à la SAS SODIAMA Citroën, ayant remis l’offre économiquement la plus avantageuse pour un montant s’élevant à 23 864,97 € TTC par véhicule, comprenant la maintenance sur 5 ans.

Le véhicule utilitaire commandé le 15 septembre 2011 doit désormais être aménagé pour pouvoir stocker le matériel du peintre qui intervient sur l’ensemble des sites du Syndicat Mixte.

L’avenant correspondant représente une plus-value de 906,15 € HT, soit 1 083,74 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant du marché de 5 %.

La Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 22 mars 2012 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l’unanimité, d’approuver l’avenant n° 1 relatif à l’acquisition de véhicules automobiles pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme Lot 4 : véhicules utilitaires type L1/H1 Tolé, et a autorisé le Président à le signer ainsi que les actes d’exécution s’y rapportant.

6/1 – Cap Hornu Hôtel & Restaurant - Travaux d’extension - Passation d’avenant**

Avenant n° 3 au lot n° 2 «Charpente - Menuiserie Bois - Parquet »
--

Dans le cadre des travaux d’extension de l’Hôtel-Restaurant du Cap-Hornu, le Comité Syndical, par délibération en date du 15 juin 2010, a autorisé le Président à signer un marché avec l’entreprise QUIGNON sise à Dury (lot n° 2 « Charpente - Menuiserie Bois – Parquet ») pour un montant de 302 916,52 € HT.

Un avenant n° 1 portant sur le renforcement de la charpente de l’auvent existant a ramené le marché à 304 739,52 € HT.

Le présent avenant n° 3 porte sur des travaux en plus-value (la réalisation d'un portail dans la clôture de l'aire de lavage du pôle entretien afin de faciliter l'enlèvement de la benne à déchets) et des travaux en moins value qui n'ont pas été réalisés (garde corps et cimaises dans la salle du personnel, habillage de l'armoire de commande du monte - personnes d'un revêtement bois, électrification des commandes des stores bois dans les salles de restaurant n°1 et 2).

Suite au présent avenant n°3, le montant du marché est revu à la somme de 328 035,50 € HT, soit 392 330,46 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 mars 2012 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 2 « Charpente - Menuiserie Bois - Parquet », et a autorisé le Président à le signer.

6/2 - CAP HORNUHOTEL & RESTAURANT - Travaux d'extension - Passation d'avenants**

Avenant n° 1 au lot n° 4 « Etanchéité »

Par délibération en date du 15 juin 2010, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer un marché avec l'entreprise René PETIT sise à Saint-Blimont pour le lot n° 4 « Etanchéité.

Le lot n° 4 s'élève à 15 769,68 € HT, soit 18 860,54 € TTC.

Le présent avenant n° 1 porte sur des travaux en plus-value (réalisation du raccord de l'étanchéité en zinc entre les toitures de la salle de restaurant et du bar) et des travaux en moins-value (non réalisation de la sortie en toiture les câbles et les bouches de ventilation nécessaires à la ventilation du local technique des cuisines) dont le montant total s'élève à - 532,42 € HT, soit - 636,77 € TTC, portant le marché total à 15 237,26 € HT, soit 18 223,76 € TTC, en diminution de 3% par rapport au montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au lot n° 4 « Etanchéité » et a autorisé le Président à le signer.

6/3 - CAP HORNUHOTEL & RESTAURANT - Travaux d'extension - Passation d'avenant**

Avenant n° 1 au lot n° 11 « VRD »

Par délibération en date du 15 juin 2010, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer un marché avec l'entreprise STPA sise à Abbeville (Lot n° 11 « VRD »).

Le lot n° 11 s'élève à 127 560,10 € HT, soit 152 561,88 € TTC.

Le présent avenant n° 1 porte sur des travaux en plus-value (mise en place de 4 bornes Led de 80 cm de hauteur sur l'allée d'accueil piétonne jusqu'à l'aile Estran) et des travaux en moins-value (non réalisation du puits d'infiltration prévu au droit du pignon du pôle entretien existant côté aire de lavage ; suppression de 3 bornes de 50 cm de hauteur au sein de l'allée d'accueil et d'une borne de 80 cm de hauteur le long de la voie de service) dont le montant total s'élève à - 917 € HT, soit -1 096,73 € TTC portant le marché total à 126 643,10 € HT, soit 151 465,15 € TTC, en diminution de 1% par rapport au montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au lot n°11 « VRD » et a autorisé le Président à le signer.

7 – Signature de la convention de mise à disposition du bateau baliseur « Somme II » avec le Département de la Somme

Le Département de la Somme a acquis, de l'Etat, le bateau baliseur « Somme II », le 29 mai 2000. L'objectif a été de le restaurer et de l'aménager pour le mettre au service de la découverte de la Baie de Somme et du Canal Maritime par un public amateur d'authenticité.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département de la Somme met le bateau baliseur « Somme II » à disposition du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et les modalités de son utilisation.

Cette mise à disposition du baliseur « Somme II » se fait à titre gracieux. Le Département de la Somme conserve à sa charge les obligations du propriétaire et en particulier les travaux d'entretien périodique (carénage) ainsi que les grosses réparations.

La durée de la convention est d'un an. Elle prendra effet à compter du 6 avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 23 voix pour et une voix contre (Mr WADOUX) d'approuver la convention relative à la mise à disposition du bateau baliseur « Somme II », et a autorisé le Président à la signer.

8 - Déménagement des locaux du Syndicat Mixte à la Halle Sernam d'Abbeville

La Communauté de Communes de l'Abbevillois a porté à notre connaissance son projet de réhabilitation de la Halle Sernam, à proximité de la gare SNCF d'Abbeville, visant à accueillir la nouvelle structure PNR/Pays/SCOT.

La Communauté de Communes de l'Abbevillois nous a présenté son projet d'aménagement de la Halle Sernam. Cette construction porte sur une superficie de 2 988 m². Le coût total brut des travaux de construction s'élève à 8 588 080 €.

La surface privative mise à la disposition du Syndicat Mixte se répartirait comme suit :

- 1^{er} étage du bâtiment : 429 m²
- 2^{ème} étage du bâtiment : 446 m²
- soit une surface totale privative de 875 m².

La durée de location longue durée serait de 30 ans, moyennant un loyer de 144 € HT/m²/an, soit 126 000 € HT/an (prix moyen de location pour ce type de bureau à Abbeville - références Communauté de Communes de l'Abbevillois).

Les travaux doivent commencer courant mai 2012. La livraison de la Halle est prévue début novembre 2013.

Le Conseil général de la Somme nous a fait part de son accord de principe sur ce déménagement par courrier en date du 7 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le projet de déménagement des locaux du Syndicat Mixte à la Halle

Sernam d'Abbeville et a autorisé le Président à solliciter le financement correspondant auprès du Conseil général de la Somme.

9 – Rapport d'information - Conseil d'Exploitation du 16 février 2012

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme s'est tenu le 16 février 2012 au Parc du Marquenterre.

Au cours de cette réunion, les thèmes suivants ont été abordés :

- **BILAN DE L'ANNEE 2011**
- **LES ORIENTATIONS 2012**

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

10/1 - JARDINS DE VALLOIRES - Ajustement de tarifs

Festival « Jardins en scène »

A l'occasion du festival « Jardins en scène », une prestation aura lieu aux Jardins de Valloires, le samedi 30 juin 2012, en soirée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver les ajustements de tarifs suivants :

- * *Adultes : 7 € (au lieu de 9 €)*
 - * *Enfants de 12 à 16 ans : tarifs identiques*
 - * *Gratuit pour les enfants de – de 12 ans (au lieu de – de 6 ans)*
- Pour la manifestation du 30 juin 2012*

10/2 - JARDINS DE VALLOIRES - Ajustement de tarifs

Balades musicales

A l'occasion des « Balades musicales », le dimanche 24 juin 2012, l'Abbaye de Valloires souhaiterait organiser deux à trois concerts dans les Jardins.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les ajustements de tarifs suivants :

- * *Adultes : 12 € (au lieu de 9 € pour les Jardinsseuls)*
- * *Enfants de 6 à 16 ans : 9 euros (au lieu de 5,50 € pour les jardins seuls)*
- * *Gratuit pour les enfants de – de 6 ans*

10/3 - JARDINS DE VALLOIRES - Ajustement de tarifs

Forfait groupe

Des groupes de moins de 25 personnes souhaitent bénéficier de visites guidées.

Actuellement, il n'existe aucun forfait.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un forfait « visite guidée » pour les groupes de moins de 25 personnes :

- * *Adultes :*

- basse-saison : 200 €

- haute-saison : 250 €

* Enfants jusqu'à 16 ans :

- basse-saison 150 €

- haute-saison : 175 €

11 - BALISEUR SOMME II - Tarifs 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 23 voix pour et une contre (Mr WADOUX), d'approuver les tarifs suivants qui sont établis en fonction de la durée de promenade :

	Individuels		Groupes	
	Enfants de 5 à 12 ans	Enfants à partir de 13 ans et Adultes	Enfants de 5 à 12 ans	Enfants à partir de 13 ans et Adultes
1 heure	8	12	7	11
1 heure 30	10	16	9	15
2 heures	13	20	12	19
3 heures	18	28	17	27
supplément par heure	5	8	5	8
Sortie à la Journée		100		100

Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans

1 gratuité accompagnateur pour 10 enfants payants

Groupe à partir de 10 personnes payantes

Sortie avec un conteur au prix de 2,40 € par persome

Ces propositions tarifaires pour l'année 2012 sont identiques aux tarifs et prestations offertes en 2011.

12 - GOLF DE BELLE DUNE - Gratuités commerciales

Dans le cadre des compétitions sportives sur le Golf de Belle Dune, le Syndicat Mixte est sollicité pour attribuer des green fees gratuits lors des remises de prix aux joueurs, mais également aux bénévoles qui participent à l'organisation de ces manifestations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à délivrer des green fees gratuits sur le Golf de Belle Dune.

13 – Prise en charge des frais de cotisation de Madame Angèle Sonta à l'Ordre des Architectes

Dans le cadre de ses missions, Madame Angèle SONTA, architecte au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, fait valoir ses compétences, notamment dans le cadre du conseil aux communes et du montage et de la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais de cotisation de Madame Angèle SONTA à l'ordre des architectes pour l'année 2012 dont le montant s'élève à 280 €.

14/1 - GESTION DU PERSONNEL - DESTINATION BAIE DE SOMME - AQUACLUB

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le contrat de travail de cet agent en tant que Maître Nageur Sauveteur, et a autorisé le Président à le signer.

14/2 - GESTION DU PERSONNEL BALISEUR SOMME II

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 23 voix pour et une voix contre (Mr Wadoux), d'autoriser le Président à reprendre ces deux salariés à compter du 6 avril 2012, ainsi qu'à signer le contrat de travail à durée déterminée avec le capitaine et le contrat à durée indéterminée avec l'animateur.

15 - CREATION D'UNE CLOTURE EN CONTREBAS DE LA RD 940, COTE BAIE DE SOMME

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de la clôture ursus le long de la RD 940, d'approuver la convention relative aux modalités de réalisation des travaux de pose de clôture, et a autorisé le Président à la signer.

16 - PROJET INTERREG IV - Mise en valeur des zones humides

Lors de sa réunion du 8 décembre 2011, le Comité Syndical a été interrogé sur la participation du Syndicat Mixte à un projet Interreg IV concernant la mise en valeur des zones humides pour l'élevage et la conservation des prairies. Ce projet vise à assurer le maintien de la biodiversité et ainsi que celui d'une agriculture durable au sein des zones humides de la Plaine Maritime Picarde. Il se fera notamment avec le site des Levels and Moors, dans le Somerset (Grande Bretagne).

Le projet dont le montant est estimé à 130 000 € sera financé à hauteur de 50% par l'Europe, 30 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et 20% par le Conseil général via la dotation de fonctionnement attribuée au Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la participation du Syndicat Mixte au projet INTERREG IV selon le plan de financement exposé ci-dessus et a autorisé le Président à rechercher, auprès de nos partenaires financiers, les cofinancements correspondants ainsi qu'à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dépôt des dossiers.

17 - CONFORTEMENT DU CORDON DUNAIRE DU CROTOY - Attribution des marchés de travaux

Par délibération en date du 3 décembre 2010, le Comité Syndical a autorisé le Président à lancer une consultation portant sur la réalisation de travaux pour le confortement dunaire des dunes du Crotoy selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché se décline en deux lots :

- lot 1 : terrassement,
- lot 2 : pose d'aménagements.

Suite à l'analyse des offres et au regard des critères de sélection, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir pour le lot 1, le candidat TELLIER PAYSAGE dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 68 359 € HT et pour le lot 2, le candidat TELLIER PAYSAGE dont l'offre est

économiquement la plus avantageuse pour un montant de 59 213,50 € HT et a autorisé le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution d'y rapportant.

18 - GESTION DU PERSONNEL - Syndicat Mixte - Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'ingénieur en charge du P.A.P.I.

Par délibération en date du 31 janvier 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à procéder au recrutement sur un poste à temps non complet (17 heures 30 au sein de la direction de l'aménagement du Syndicat Mixte et 17 h 30 auprès de la Communauté de Communes Opale Sud) d'un ingénieur pour la durée d'élaboration du P.A.P.I. (27 mois).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur à temps non complet au tableau des effectifs et a approuvé la modification de ce tableau.